

Sainte Marie, le 21 mars 2026

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 20 mars 2026 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : BARBET Hervé - BIRINGER Frédéric – BOISSENIN Thierry – COUFFIN-KHAN Maïlys - GROSCLAUDE Gérard - HERMANT Éric – MAITRE Martine – MELIS Chantal – MONNIER PETETIN Nathalie – MONTARLIER Nathalie – PASTEUR Lysiane – VALTON Julien – VIENNET Aubéri –

Étaient absents excusés : - THOURET Gérard - VALLAT Guillaume

Monsieur THOURET Gérard donne procuration à Monsieur Gérard GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Monsieur VALLAT Guillaume donne procuration à Monsieur BARBET Hervé pour ce conseil municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et ont été déclarés installés :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - BARBET Hervé | - MONNIER PETETIN Nathalie |
| - BIRINGER Frédéric | - MONTARLIER Nathalie |
| - BOISSENIN Thierry | - PASTEUR Lysiane |
| - COUFFIN-KHAN Maïlys | - THOURET Gérard |
| - GROSCLAUDE Gérard | - VALLAT Guillaume |
| - HERMANT Éric | - VALTON Julien |
| - MAITRE Martine | - VIENNET Aubéri – |
| - MELIS Chantal | |

Madame Martine MAITRE, la plus âgée des membres du conseil présents, a pris la présidence.

Mme Nathalie MONNIER PETETIN a été nommée secrétaire.

ÉLECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin :

La présidente, après avoir donné lecture des articles, L2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités locales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes à donner le résultat si après :

- | | |
|---|----|
| • Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| • Bulletin blanc | 1 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| • Majorité absolue | 8 |

A obtenu :

- | | |
|---------------------|---------|
| • GROSCLAUDE Gérard | 14 voix |
|---------------------|---------|

Monsieur Gérald GROSCLAUDE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité, d'élire 3 adjoints.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal les nouvelles règles sur l'élection des adjoints qui impose que les adjoints soient élus par scrutins de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après 2 tours, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à déposer des listes de candidats aux fonctions d'adjoints qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le délai imparti pour déposer les listes auprès du Maire est de 10 minutes.

S'est présenté :

- Liste unique : M. BIRINGER Frédéric / Mme PASTEUR Lysiane / M. HERMANT Éric

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, M. BIRINGER Frédéric, Mme PASTEUR Lysiane, M. HERMANT Éric ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés.

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Maire rappelle

- que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers délégués est constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Soit Indemnité maximale du Maire 44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + Indemnités maximales des adjoints 11,33% de l'indice brut terminal de la fonction publique x par le nombre théorique d'adjoint soit 4.
- que l'ensemble de ces indemnités ne doivent pas dépasser l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal et propose les taux suivants :

- Maire : 42.34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 5.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- les indemnités de fonctions des élus sont déterminées comme suit :
 - Maire : 42.34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 1^{er} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 2^{ème} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 3^{ème} adjoint : 10.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Conseillers délégués : 5.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- la délibération prise par le Conseil Municipal le 26 mai 2020 est annulée et remplacée,
- la date d'effet de cette indemnité coïncidera avec la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 20 mars 2020,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

FINANCES

Responsable : GROSCLAUDE Gérald

Rapporteur : BIRINGER Frédéric

Membres :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| - MAITRE Martine | - PASTEUR Lysiane |
| - MONNIER PETETIN Nathalie | - HERMANT Éric |
| - COUFFIN KAHN Maïlys | - VIENNET Aubéri |
| - MONTARLIER Nathalie | - BARBET Hervé |

BOIS – AGRICULTURE

Responsable : BARBET Hervé

Rapporteur : VALLAT Guillaume

Membres :

- THOURET Gérard
- GROSCLAUDE Gérald

VOIRIE – ASSAINISSEMENT- SÉCURITÉ

Responsable : BIRINGER Frédéric

Rapporteur : VALLAT Guillaume

Membres :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - MONTARLIER Nathalie | - BOISSENIN Thierry |
| - VALTON Julien | - BARBET Hervé |

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable : PASTEUR Lysiane

Rapporteur : GROSCLAUDE Gérald

Membres :

- MONNIER PETETIN Nathalie
- MAITRE Martine
- VALTON Julien
- MONTARLIER Nathalie
- THOURET Gérard

ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT – CADRE DE VIE

Responsable : HERMANT Éric

Rapporteur : THOURET Gérard

Membres :

- MELIS Chantal
- BOISSENIN Thierry

BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : BIRINGER Frédéric

Rapporteur : BARBET Hervé

Membres :

- VIENNET Aubéri
- BOISSENIN Thierry
- MELIS Chantal
- MONTARLIER Nathalie

INFORMATIONS COMMUNICATIONS

Responsable : HERMANT Éric

Rapporteur : MONTARLIER Nathalie

Membres :

- BIRINGER Frédéric
- COUFFIN KAHN Maïlys
- VALTON Julien
- PASTEUR Lysiane

ANIMATION

Responsable : PASTEUR Lysiane

Rapporteur : BARBET Hervé

Membres :

- MONTARLIER Nathalie
- HERMANT Éric

AIDE SOCIALE

Président: GROSCLAUDE Gérald

Responsable: MONNIER PETETIN Nathalie

Membres :

- MELIS Chantal
- VIENNET Aubéri
- COUFFIN KAHN Maïlys
- MAITRE Martine

OUVERTURE DES PLIS

Titulaires :

- GROSCLAUDE Gérald
- BIRINGER Frédéric
- COUFFIN KAHN Maïlys

Suppléants

- MONNIER PETETIN Nathalie
- MONTARLIER Nathalie
- PASTEUR Lysiane

SIVU DE LA CHAULIERE

Titulaires

- MONNIER PETETIN Nathalie
- VIENNET Aubéri

Suppléants

- GROSCLAUDE Gérard
- MELIS Chantal

SYNDICAT DE TRÉSORERIE

Titulaires

- VALLAT Guillaume
- VALTON Julien

Suppléants

- MAITRE Martine
- THOURET Gérard

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Titulaires

- MONTARLIER Nathalie
- BIRINGER Frédéric

Suppléants

- HERMANT Éric
- MAITRE Martine

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

- COUFFIN KAHN Maïlys

RESPONSABLE DÉFENSE

- THOURET Gérard

RÉFÉRENT AMBROISIE

- VALLAT Guillaume

DÉLÉGUÉ AU CNAS

- MAITRE Martine

DIVERS

Prochaines réunions :

Commission finances le mardi 24 mars 2026 à 20 h en Mairie

Commission finances le jeudi 2 avril 2026 à 20 h en Mairie

Conseil Municipal le vendredi 24 avril 2026 à 20h15

SIVU DE LA CHAULIÈRE

La Présidente informe les membres du conseil municipal que la réunion pour l'élection du président et des membres du bureau est prévue le mercredi 1^{er} avril 2026, celle du vote du budget se fera le mercredi 22 avril 2026.

Nettoyage de printemps

Le Maire rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 28 mars 2026 rendez-vous à 9h derrière la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h56.

Le Maire, Gérard GROSCLAUDE



